



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué
non officiel
pour publication immédiate

N° 81/14

Le 21 octobre 1981

Plateau continental (Tunisie/Jamahiriya arabe libyenne)

Clôture des audiences publiques

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Les audiences publiques en l'affaire du Plateau continental entre la Tunisie et la Jamahiriya arabe libyenne se sont terminées le 21 octobre 1981.

Entre le 13 et le 21 octobre le second tour de plaidoiries s'est déroulé devant la Cour. Des exposés oraux ont été présentés au nom de la Tunisie puis de la Jamahiriya arabe libyenne. Pendant une audience à huis clos, un film a été projeté à la demande de la Tunisie. Le premier tour de plaidoiries avait eu lieu entre le 16 septembre et le 9 octobre.

*

Les personnes qui ont pris la parole entre le 13 et le 21 octobre pendant le second tour de plaidoiries sont :

Pour la Tunisie :

S.Exc. M. Slim Benghazi, agent;

MM. Robert Y. Jennings, Georges Abi-Saab, René-Jean Dupuy,
Michel Virally, conseils et avocats.

Pour la Jamahiriya arabe libyenne :

S.Exc. M. Kamel El Maghur, agent;

Sir Francis Vallat, MM. Antonio Malintoppi, Claude-Albert Colliard,
Derek W. Bowett et Keith Highet, conseils et avocats.

*

La Cour a prié les agents de se tenir à sa disposition pour lui fournir éventuellement tous renseignements dont elle pourrait avoir besoin. Elle va maintenant procéder à son délibéré en chambre du Conseil. La presse sera informée de la date à laquelle elle rendra sa décision.